

LE SYNDICAT

● TRANSPORTER TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

● EXPLOITER 24 SITES

● 12 QUAIS DE TRANSFERT :

Réceptionner et réacheminer les déchets ménagers

Véritables points de regroupement et massification des déchets, les quais de transfert sont gérés et exploités par le syndicat : on y réceptionne les bennes de déchets ménagers de type ordures ménagères et emballages avant leur réacheminement vers l'UTVE du Sydetom66 à Calce.

● 12 PLATEFORMES DE DÉCHETS VÉGÉTAUX :

Faciliter le retour au sol de nos déchets organiques

Ces plateformes valorisent les déchets végétaux qui sont réceptionnés, criblés, broyés, compostés puis transformés en amendements organiques de types Broyat Vert (BV), Broyat Vert Criblé (BVC) et compost. Un bel exemple d'économie circulaire : les déchets végétaux retournent au sol pour le nourrir et l'enrichir !

330 000 tonnes de déchets issus des ménages traités : ordures ménagères, emballages, verre, déchets végétaux, gravats, bois etc...

90,5% de déchets valorisés :

- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique

● UTVE DU SYDETOM66 SITE ARC-IRIS :

Valoriser nos déchets

Situé sur le territoire de Calce et doté d'une architecture remarquable, ce site s'intègre parfaitement dans le paysage. Le Syndicat en a confié la gestion à un Délégué de Service Public (DSP) qui a la charge d'exploiter les deux installations du site jusqu'en juin 2026 :

➔ L'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) : Produire de l'énergie avec nos déchets !

230 000 tonnes de déchets incinérés permettent de produire de l'électricité et d'alimenter un Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

➔ Le Centre de Tri (CdT) : Recycler papiers et emballages !

30 000 tonnes de déchets sont triées au centre de tri puis envoyées dans des usines de recyclage

● S'ENGAGER ENSEMBLE

Le Sydetom66 travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire : Intercommunalités et entreprises spécialisées pour une efficacité maximale !

Présentation du Sydetom 66

-  Quais de transfert
-  Plateformes de déchets végétaux
-  Recycleries



LE SYNDICAT

Chiffres clés 2023

329 044 t réceptionnées par le **Sydetom66**



→ **OMR** : 156 339 t



→ **EMR** : 29 934 t



→ **Verre** : 18 881 t



→ **Déchets végétaux** : 49 748 t



→ **Boues de STEP** : 35 805 t



→ **Tout-venant déchèteries** : 38 337 t

90,50%
de valorisation

- Valorisation organique : 25,78 %
- Valorisation matière : 12,21 %
- Valorisation énergétique : 52,51 %
- Élimination : 9,50 %

Extrait du guide du tri-amiante :

« L'Amiante est un cancérogène dont la mise sur le marché est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997.

Cependant, il reste présent dans de nombreux produits et matériaux encore en place et de nombreuses opérations ont lieu en région pour l'éliminer progressivement.

Des conditions strictes sont nécessaires pour se protéger de l'inhalation de fibres d'amiante lors de ces enlèvements et **le dépôt de ces déchets dans des sites dédiés est impératif !**

Les déchets d'amiante doivent être éliminés dans une filière adaptée selon leur état.

Contactez votre déchèterie pour connaître les conditions de dépôt et remplir un document obligatoire. »



2012

Etat des lieux critique

- Amiante pas acceptée en déchèteries
- Dépôts sauvages nombreux
- Sensibilisation des administrés sur les risques

2012

Délibération du 26 juin 2012

- Engagement d'une étude pour la prise en charge des déchets d'Amiante
- Mutualisation des moyens/organisation des filières par le Sydetom66 à l'échelle départementale

1. LES DÉCHETS "AMIANTE LIÉE"

1.1 - Contexte

Toutes les déchèteries sont actuellement sans solution pour stocker puis traiter les déchets contenant de l'amiante liée : plaques de fibrociment, canalisations...

Les exutoires locaux de la filière « encombrants » les refusent. Les particuliers apporteurs repartent donc avec leurs déchets sans solution ce qui peut entraîner des dépôts sauvages. Si ces déchets sont mélangés à d'autres flux (métaux, gravats...) on assiste à des déclassements. Le caractère diffus de l'amiante et les rares exutoires en font un déchet difficile à gérer à l'échelle d'une simple déchèterie et même d'un EPCI.

Cette situation, non satisfaisante, est récurrente sur la totalité des installations du département

Aussi le SYDETOM 66 propose de mutualiser une solution qui permette aux collectivités d'offrir un service supplémentaire et qui satisfasse les particuliers apporteurs. Ce projet est conforme réglementairement et limite les coûts de gestion.

2014

le Sydetom66 intervient en soutien des EPCI

2021

Délibération : 25/11/2021

Nouvelles recommandations/facturation des EPCI

Evolution du tonnage :

- 2021 = 137T
- 2022 = 96 T
- 2023 = 114 T
- 2024 = 114 T

PROCEDURE : MODE D'EMPLOI

ETAPE 1 : SOLLICITATION auprès du gardien

ETAPE 2 : VERIFICATION du gardien en présence de l'administré

- Déterminer précisément la nature du déchet (Amiante issu de construction inertes)
- Estimer le poids (limité à 250kg)
- Contrôler le nombre d'apports dans le mois (surveiller les apports de pro)
- Compléter le bordereau d'identification

ETAPE 3 : ACCES au site agréé

- Se présenter à l'accueil muni de votre bordereau complété et signé.
- Venir à deux (faciliter les déchargements des déchets)

DÉCHÈTERIE	APPORTEUR	ENTREPRISE AGRÉÉE
Déchèterie :	Nom :	HEKA-Environnement CASIER AMIANTE Lieu-dit Lo Pilou Nord 66530 CLAIRA 06 42 82 93 18 CAP N° 2022CAP301 Du lundi au vendredi : 08h-12h. Du lundi au vendredi : 13h-17h. Le samedi matin de 9h à 13h.
EPCI :	Adresse :	Poids :
Gardien :	Ville :	
Type de déchets amiantés : <input type="checkbox"/> Plaque fibrociment <input type="checkbox"/> Tubes, canalisations <input type="checkbox"/> Autres, préciser :	Téléphone :	
Poids estimé :		
Date : Visa Gardien	Date : Signature apporteur	Date : Visa réception

ORGANISATION TERRITORIALE ET CONTRACTUELLE

37 DECHETERIES/BONS AUX PARTICULIERS

2014 à 2023

(marché de gré à gré)

2 solutions de dépôt sur le territoire des Pyrénées Orientales :

- Au Sud : point de massification et de préparation/conditionnement (Ste TUBERT-Elne)
- Au Nord : point de massification stockage et traitement (Ste HEKA: EL FOURAT-St Hippolyte)

2024

Appel d'offres

1 solution de dépôt sur le territoire des Pyrénées Orientales :

- Zones Nord et Sud : Site de massification stockage et traitement (Ste HEKA-El FOURAT-St Hippolyte)

Constat :

En réduisant les points de dépôt une partie de l'amiante est retrouvée dans les Gravats et le Tout Venant, générant des surcouts de tri

2025 et suivantes Nouvel Appels d'offres

3 secteurs :

- Secteur Montagne (tonnage 2024 :15,48T)
- Secteur Sud (tonnage 2024 :27,66T)
- Secteur Nord (tonnage 2024 : 71,38T)

FACTURATION

2014/2023

Apports particuliers 2 sites

2024

Apports particuliers 1 site

EPCI

- Max 250kg/apport : Gratuité-Coût pris en charge par le Sydetom66 (flux TVD)
 - Si >250kg : Facturation du dépassement à l' EPCI d'origine de l'utilisateur de 700€/T (facturation de l'euro à l'euro)
- Chaque EPCI a le choix de refacturer l'utilisateur ou pas

SYDETOM66

Société TUBERT
Prise en charge : 21€/T HT
Emballage/transport : 300€/T HT

Société HEKA-EL FOURAT
Réception/conditionnement : 425€/T HT
Traitement : 154€/T HT

Société HEKA-EL FOURAT
Réception/Traitement :
642€/T HT

Pour les territoires éloignés :

- Autorisation de massifier les apports en déchèteries
- Pas de facturation de dépassement, 250kg
- Fourniture d'une liste d'apporteurs et les quantités individuelles déclarées.

Organisation 2025 et suivantes

Exutoires :

Facturation :

➤ *Secteur Montagne :*

- Sté COLAS (massification des apports):
Latour de Carol
« ancienne carrière de Quès »
2 sites de traitement possibles :
 - HEKA-EL FOURAT: Claira
- CMSE Saint-Etienne d'Estrechoux (34)

450€/T

➤ *Secteur Sud :*

- Sté TUBERT Elne
(sous traitant de HEKA-El Fourat Claira)

779€/T

➤ *Secteur Nord :*

- HEKA-EL FOURAT Claira

Déploiement de la REP PMCB (depuis juillet 2024)
sur 35 déchèteries-gestion financière = 500€/T

Sté HEKA-EL FOURAT-St Hippolyte



ACTION D'ACCOMPAGNEMENT : FORMATION ET SECURITE

1) Formation des gardiens des déchèteries

- ✓ 140 agents formés en 2023/2024 + 2025 (en programmation)
(tous les agents de déchèteries + encadrement de proximité)

formation labellisée CNFPT

- ✓ Interventions en période estivale directement sur les 37 déchèteries
Permanences pédagogiques

2) Elaboration d'un protocole de sécurité (en cas de pollution du flux TVD) (Amiante dans le Tout Venant et les Gravats)

Propositions de la Sté SDRA :

- « Quelques plaques ou tuyaux... dans le tout-venant ou gravats :
 - Demande d'une analyse dans un labo : 200 à 300€ environ (cela peut écarter un certain nombre d'intervention).
 - Si résultat positif : intervention de SDRA pour retirer l'amiante
- Si l'amiante est devenu un débris, il est classé en déchets dangereux (Valider avec HEKA la taille règlementaire qui accepte) et donc le seul traitement possible est l'enfouissement dans un site recevant des déchets dangereux (ISDD) (Hors département) (Graulhet) »

3) Protection des administrés :

Contractuellement mise à disposition de kits jetables amiante comprenant combinaison, masque FFP3, gants, lunettes, surbottes, film étirable, 2 sacs de récupération.

